

Les propriétés seigneuriales des Augustines

Yves Guillet

Number 118, Summer 2014

La vie religieuse en Nouvelle-France. Mentalités, croyances et pratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/72102ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guillet, Y. (2014). Les propriétés seigneuriales des Augustines. *Cap-aux-Diamants*, (118), 10–13.

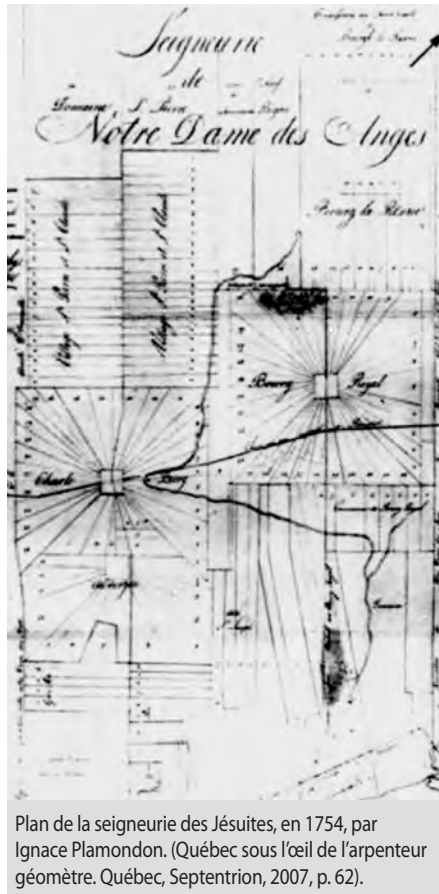
LES PROPRIÉTÉS SEIGNEURIALES DES AUGUSTINES

par Yves Guillet

En ce 375^e anniversaire de l'arrivée des Augustines de la miséricorde de Jésus, l'occasion est belle d'explorer leur patrimoine seigneurial. Les communautés ont besoin de revenus pour remplir leur vocation éducative ou sociale. L'État y pourvoit par des dotations, parfois par des concessions foncières, mais le rôle des bienfaiteurs est incontournable. En 1725, le clergé possède plus du tiers des seigneuries en superficie, mais les communautés féminines ne représentent que 10 % de ce tiers, notamment l'Hôtel-Dieu, 1,8 %; ses pauvres, 1,3 % et l'Hôpital Général, 2 %.

DU CÔTÉ DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU

Lorsque des augustines de Dieppe débarquent à Québec, en 1639, elles disposent déjà de biens fonciers, car en 1637, Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, nièce d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, a reçu en leur nom, de la Compagnie de la Nouvelle-France, une seigneurie dont la localisation est vague. Le gouverneur confirmera, en 1640, qu'il leur accorde la seigneurie de Saint-Charles-des-Roches, ou les Grondines, faisant une lieue sur dix, aux limites ouest du gouvernement de Québec. En 1672, l'intendant Jean Talon concède un agrandissement de trois quarts de lieue allant à l'est jusqu'à la seigneurie de la Chevrotière, portant la superficie à près de 140 000 arpents. En 1675, un moulin banal à vent est construit, puis une chapelle l'année suivante. En 1680, il n'y a que 30 censitaires. L'éloignement, le risque des incursions iroquoises, les problèmes de gestion et la faible rentabilité font qu'en 1683, les Augustines



Plan de la seigneurie des Jésuites, en 1754, par Ignace Plamondon. (Québec sous l'œil de l'arpenteur géomètre. Québec, Septentrion, 2007, p. 62).

volent la seigneurie pour 3 000 livres à Jacques Aubert, leur chargé d'affaires installé tout à côté du domaine. La duchesse d'Aiguillon avait aussi reçu une concession de 200 arpents, en la seigneurie de Sillery, où elle souhaitait que les Hospitalières s'installent pour soigner les Amérindiens. À partir de 1640 y seront construits une maison de pierre avec chapelle et un hôpital. Devant les menaces iroquoises, les religieuses se réfugient en ville, avant de vendre à Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément de Vaux, ce qui deviendra l'arrière-fief de Monceaux, en 1656.

Le gouverneur Louis d'Ailleboust possédait depuis 1649 un fief noble de 314 arpents, la châtelainie voisine de Coulonge. Il avait aussi reçu en concession, en 1652, le fief d'Argentenay, à la pointe est de l'île d'Orléans, et en 1653, l'arrière-fief de Saint-Vilmé, dans la seigneurie de Lauson, fiefs nommés d'après deux bourgs de Champagne, sa province d'origine. À sa mort, en 1660, ces biens reviennent à son épouse et à son neveu. La veuve, bienfaitrice (et pensionnaire) de la communauté, fera donation (1670) de ces trois fiefs, tandis que son neveu vendra sa part (1673) à l'Hôtel-Dieu. On revendra la châtelainie au Séminaire de Québec, en 1676. Le fief d'Argentenay (7 503 arpents), où il y a un domaine de 140 arpents, un moulin et, en 1674, 23 terres en censive, sera vendu à Joseph Perrot, en 1700. Ce fief était trop petit pour apporter des ressources importantes. L'arrière-fief de Saint-Vilmé, de 8 arpents sur 160, sera revendu 1 000 livres, en 1724, au notaire Florent de Lacetière, leur créancier.

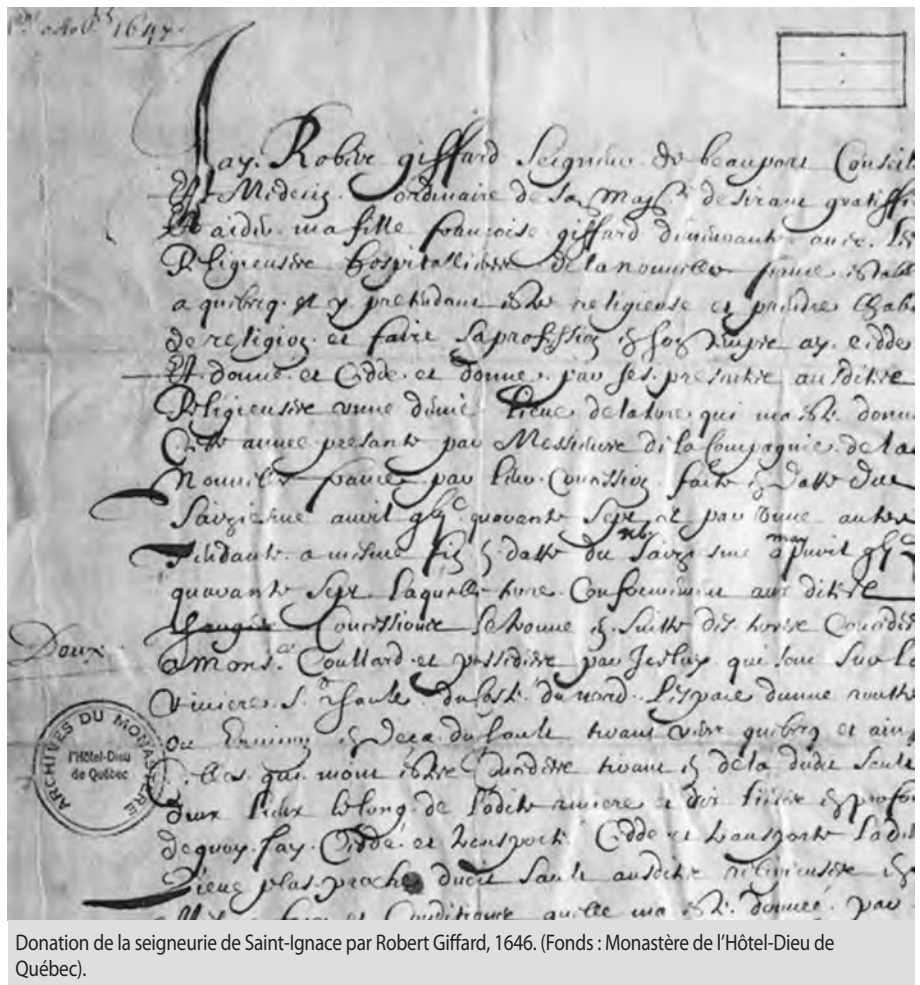
Les Augustines recevront du gouverneur Jean de Lauson, en 1653, l'arrière-fief Saint-Laurent de 8 arpents sur la largeur de l'île d'Orléans, faisant 748,8 arpents, qu'elles posséderont jusqu'au XX^e siècle. Elles recevront des héritiers de François Fouquet (1657), conseiller du roi et membre de la Compagnie des Cent-Associés, et de sa veuve (1663) le huitième (85 537,5 arpents) de la Compagnie de Beaupré, propriétaire des seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, et ce, au nom des pauvres de l'hôpital. Cette part sera revendue à Charles Aubert de La Chesnaye en 1664, qui la revendra, six mois plus tard, à M^{gr} François de Laval.

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu reçoivent de Robert Giffard, en 1647, une dot pour sa fille Françoise accueillie en leurs rangs. Partie de sa seigneurie Saint-Gabriel, cette propriété, nommée fief Saint-Ignace, fait 42 arpents sur la rivière Saint-Charles sur 10 lieues, soit une superficie totale de 35 280 arpents. En 1663, il n'y a qu'une terre en censive. Il y en aura 35 en 1674. On y verra alors se former le bourg Saint-Bernard. L'Hôtel-Dieu en sera propriétaire durant plus de deux siècles.

Au XVIII^e siècle, la communauté, bien implantée, a alors les moyens d'acheter, en 1713, la seigneurie de l'île aux Oies (à une cinquantaine de kilomètres en aval de Québec). Lieutenant de la Prévôté de Québec, Paul Dupuy leur vendra cette dot amenée par sa femme, feu Jeanne Couillard, lors de leur mariage, en 1668. Au fil des ans, les religieuses y acquerront des censives qu'elles feront prospérer, une des principales sources de biens (veaux, lard, blé, farine, notamment) pour nourrir leur institution. Elles produiront assez de fourrage pour en vendre, dans les années 1720, à la communauté sœur de l'Hôpital Général pour son domaine de Saint-Vallier.

Cette prospérité est mise à mal par l'incendie des bâtiments de ferme, en 1764. Endettées par la guerre, elles ne peuvent reconstruire et signent alors des baux dont les conditions varieront au fil des ans. Le premier fermier paie 300 livres et doit reconstruire, tandis que celui de 1789 cède la moitié des revenus à la communauté. En 1809, les profits sont faibles, mais au cours du XIX^e siècle, les religieuses font défricher d'autres terres, dont la pointe de Conti qui recèle du bois de qualité. La prospérité revient. Ce n'est qu'en 1964, soit plus de 250 ans après son acquisition, que la communauté vend cette seigneurie au club de chasse Domaine de l'Isle aux Oyes.

En 1734, une saisie des biens des héritiers de François Aubert accorde aux Augustines la seigneurie de Maur, appelée Saint-Augustin ou des Pauvres, bénéficiaires de sa mise en valeur. Faisant deux lieues et demie sur deux lieues, concé-



Donation de la seigneurie de Saint-Ignace par Robert Giffard, 1646. (Fonds : Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec).

dée en censives à plus de 75 %, en 1725, cette seigneurie compte 160 maisons et 2 moulins et, en 1739, 801 habitants sur 4 rangs. Les administratrices en feront un exemple de gestion. Avant son acquisition, la majorité des revenus provenait de la gratification royale, mais les revenus générés, notamment ici, inversent cette tendance. Bientôt, elles en tireront le quart de cette seigneurie. L'exploitation du domaine (produits maraîchers et élevage) et du moulin permettra de nourrir la communauté et ses malades; les surplus vendus au marché rapporteront 9 000 livres, en 1755. Cette situation florissante sera assombrie par la guerre de la Conquête, le domaine de Saint-Augustin ayant été pillé par les Français, puis mis à sac par les Anglais. La communauté se replie sur les ressources maraîchères de son hôpital. En 1790, on y compte près de 2 000 habitants. La communauté

possédera cette seigneurie pendant plus de 150 ans, la vendant, en 1868, à Jean-Docile Brousseau, député de Portneuf. Outre les revenus et les biens tirés de leurs seigneuries, les Augustines de l'Hôtel-Dieu auront des zones de pêche, libres de redevances, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, dès 1648, et au pied du cap Diamant en 1651. De plus, en 1684, elles recevront en don d'Antoine Randin, sieur de Buily, la seigneurie acadienne de Minitiguich (plus tard Lunenburg), mais nous ignorons jusqu'à quand elles l'ont possédée. Enfin, elles auront plusieurs autres terres en roture à Québec ou aux alentours.

DU CÔTÉ DES AUGUSTINES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL

En 1692, M^{gr} Jean-Baptiste de La Croix de Chevières de Saint-Vallier reçoit les lettres patentes de Louis XIV pour l'éta-

blissement d'un hôpital général, pour les pauvres et les invalides. Il achète alors des Récollets, pour 24 000 livres, la seigneurie et le couvent de Notre-Dame-des-Anges, sur la rivière Saint-Charles. En 1696, pour consolider la nouvelle institution, l'évêque acquiert pour 6 000 livres la terre des Islets, ou comté d'Orsainville, seigneurie voisine de 11 arpents sur 4 lieues (3 575 arpents en superficie, dont un domaine de 719 arpents), ayant appartenu à Jean Talon, et faisant la moitié nord-est du fief Lespinay ou Saint-Joseph. En 1698, l'évêque offre le comté, moitié aux Augustines, moitié à leurs pauvres, mais des discussions auront lieu entre 1718 et 1725 afin de préciser ce partage. L'évêque souhaite installer dans le nouvel hôpital des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Débutera en 1699 un conflit autour de questions d'effectifs et de gestion des sites, résolu deux ans plus tard par la séparation temporelle en deux ordres. De ces seigneuries, les religieuses tirent une bonne source de ravitaillement en vivres et en bois, aidées par le moulin qui, dès 1710, fournit en farine les magasins du roi. En 1730, plus de 200 arpents de ces sols excellents sont exploités à Notre-Dame-des-Anges. À la fin du régime seigneurial, en 1854, les Augustines possèdent toujours Orsainville, et l'ancienne terre des Récollets (où se trouve toujours leur monastère) a une valeur de plus de 250 000 \$.

Avec un apport de 30 000 livres de leur évêque bienfaiteur, l'Hôpital Général prend possession, en 1720, de la moitié de la seigneurie de La Durantaye, bientôt appelée seigneurie de Saint-Vallier, faisant 1 lieue et 27 arpents sur 3 lieues. Elles y exploiteront un domaine de 15 arpents sur la profondeur de la seigneurie, fournissant bétail, viande, poisson, produits maraîchers, céréales, farine et bois, transportés à Québec par barque. Elles y auront un moulin à eau qui, en 1747, viendra remplacer le moulin à vent. Encore ici, la gestion est efficace et les surplus sont vendus localement et à Québec. Le manoir sert même de maison de campagne à leur bienfaiteur.



Visite des Augustines de l'Hôtel-Dieu à la ferme de Greslon, en 1909. (Archives du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec).

La guerre aura ici aussi des conséquences malheureuses, forçant la communauté à se défaire d'abord de son domaine, puis en 1767, de la seigneurie, vendue à Charles-François Tarieu de Lanaudière pour payer les dettes engendrées par les soins aux soldats. Leur remboursement par la France ne couvrira que le quart des sommes attendues.

En 1780, les Augustines recevront en legs la seigneurie voisine de Bellechasse du vicaire général Charles des Bergères de Rigauville. En 1801, elles répondront à une proposition d'affermage pour

30 ans de la part de Louis Dunière, déjà propriétaire du domaine de 4 arpents sur 60. La seigneurie fournit des revenus nets intéressants de 6 600 livres et 150 minots de blé. En 1805, les terres non attribuées sont concédées au marchand de Saint-François, Joseph Fraser. En 1813, les religieuses signent un bail emphytéotique avec un créancier des Dunière, Claude Dénéchaud, renouvelé avec sa veuve, en 1836. Un an et demi plus tard, elles reprennent la gestion de cette seigneurie. En 1860, elle est évaluée à 11 000 \$, et le moulin, à 3 800 \$.



L'Hôpital Général de Québec d'après une lithographie de F. D'Avignon, vers 1855. Carte postale Pruneau et Kirouac, vers 1905. (Coll. privée).

À titre de comparaison, la seigneurie voisine de Lanaudière vaut alors 24 000 \$, plus un moulin de 16 000 \$, différence expliquant le commentaire que Bellechasse était « un faible remplacement de la belle seigneurie de Saint-Vallier ». L'Hôpital Général a aussi possédé la seigneurie de Kamouraska, qu'encore une fois M^{gr} de Saint-Vallier achète pour les Augustines afin de transporter le douaire attaché à celle de Saint-Vallier. Vendue à Louis-Joseph Morel de La Durantaye par le marchand Henri Hiché, en 1723, la seigneurie est revendue à l'évêque, en 1727, par ce même Hiché. Faisant 3 lieues sur 2, elle générera peu de revenus et sera revendue en 1758. Enfin, en 1733, les Augustines ont été bénéficiaires du don, par Jean-Baptiste Maranda, dit Latourelle, et Catherine-Angélique Lachesnaye-Duquet, des fiefs des Monts-Pelés (près de Pointe-des-Monts) et de Lachesnaye-Duquet, ce

dernier en amont de Québec, revendu en 1767. Au-delà des gratifications royales, les seigneuries constituent une indispensable source de biens et revenus pour les Augustines, et ce, plus on avance dans le XVIII^e siècle, nonobstant la fragilisation amenée par la guerre de la Conquête. En général, ces seigneuries ont été acquises grâce à des bienfaiteurs, par concessions, dons ou legs, témoin du rôle social des religieuses et de la reconnaissance qu'elles inspirent. Exceptionnellement, elles ont fait des achats. Des fiefs éloignés ou exigus n'ont été possédés que quelques années, montrant la difficulté de gestion à distance par une communauté cloîtrée. Par contre, cinq des seigneuries leur ont appartenu durant plus de 75 ans, et parfois jusqu'à deux siècles et demi. La présence toujours active des religieuses à Québec nous renvoie à une

longue histoire, et certainement que la fiducie récemment créée pour préserver leur riche patrimoine permettra d'en apprécier l'importance. ■

L'auteur remercie messieurs Benoît Grenier, Alain Laberge et François Rousseau.

Yves Guillet est chercheur et auteur de *La Pointe de Saint-Vallier – une histoire de 300 ans*.

Pour en savoir plus :

Micheline D'Allaire. *L'Hôpital-Général de Québec*. Fides, 1971, 251 p.

Yves Guillet. « Le Domaine des Augustines à Saint-Vallier », in *Au fil des ans*, 2013 et 2014.

Alain Laberge et coll. *Portraits de campagne*. PUL, 2010, 162 p.

François Rousseau. *La Croix et le scalpel*. Québec. Les éditions du Septentrion, 1989, 454 p.

Marcel Trudel. Divers ouvrages sur la Nouvelle-France.

APHCQ
 Association des professeures et des professeurs d'histoire des collèges du Québec

Un regroupement de professeures et professeurs d'institutions de niveau collégial publiques et privées, francophones et anglophones, qui contribue au rayonnement de l'histoire dans leurs milieux.

Pour information : Jean-Louis Vallée
 (418) 248-7164 poste 117 = jlvallée@cec.montmagny.qc.ca

Archives du Séminaire de Nicolet
 ... témoins de notre histoire...

Heures d'ouverture :
 du lundi au vendredi
 de 9 h à 12 h
 de 13 h à 16 h 30




900, boul. Louis-Fréchette, bureau 110, Nicolet J3T 1V5
 Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
 Courriel électronique : seminairednicolet@sogetel.net
 Site internet : <http://archivesseminairednicolet.wordpress.com>
 Centre régional d'archives privées agréé

Baudouin Burger

L'Église et la Franc-Maçonnerie au Québec

Deux ou trois histoires à la fin du XIX^e siècle sur la lutte des ultracatholiques contre les hommes abominables



À QUÉBEC.

M. Tardivel, dans son observatoire, voit toutes les étoiles dans la constellation du compas et de l'équerre.

Louise Couvreur
 éditrice